



VOGEL ACADEMY

PROGRAMME ATELIER PUBLICITE / VENTE / APRES-VENTE 2023

Objectifs :

L'objectif est de permettre aux destinataires de la formation d'approfondir leurs connaissances en droit de la publicité, des ventes et de l'après-vente.

Modalités d'évaluation :

L'étudiant évaluera lui-même ses acquis à la fin de la formation en répondant à un questionnaire d'auto-évaluation.

Accessibilité :

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'information, nous contacter.

Lieu :

Formation en webinaire par l'application Teams.

Date : Formation sur deux matinées

16 mars 2023 : 9h00 – 11h30

17 mars 2023 : 9h00 – 11h30

Durée :

5h (en deux fois 2h30).

Formateurs :

Me Sylvain Corvol

Me Bénédicte Simonneau

Pré-requis :

Etre titulaire d'un Master 1 de droit ou d'un diplôme équivalent.

Tarifs :

550 € HT.

Supports pédagogiques :

Support de l'atelier (slides détaillées).

PLAN DÉTAILLÉ

Introduction

PARTIE I : ACTIONS DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Section 1. L'action de groupe

Section 2. Autres actions possibles

- A. Action exercée dans l'intérêt collectif des consommateurs
 - B. Action conjointe et intervention en justice
 - C. Action en représentation conjointe
-

PARTIE II : LA VENTE

Section 1 : Obligation d'information précontractuelle

- A. Obligation du code civil
- B. Obligation du code de la consommation
- C. Question de la preuve
- D. Sanction du défaut d'information

Section 2 : Le consentement

- A. Erreur
- B. Dol

Section 3 : Les contrats à distance et hors établissement

- A. Les ventes à distance
 - B. Le démarchage téléphonique
 - C. Les contrats conclus hors établissement
-

PARTIE III : LA CONFORMITE DU PRODUIT

Section 1 : Obligation générale de conformité

Section 2 : Obligation de délivrance conforme

- A. Notion et contenu de l'obligation
- B. Régime
 - 1. Preuve
 - 2. Responsabilité du vendeur
 - 3. Sanction

Section 3 : Garantie légale des vices cachés

- A. Conditions de la garantie



VOGEL ACADEMY

1. Existence d'un contrat de vente
2. Antériorité du vice
3. Non-apparence du vice
4. Impropropriété de la chose

B. Mise en œuvre de la garantie

1. Preuve
2. Prescription
3. Sanction

Section 4 : Garantie légale de conformité

- A. Champ d'application
- B. Conditions
- C. Régime

Section 5 : Garantie commerciale de conformité (garantie contractuelle)

PARTIE IV : LA SECURITE DES PRODUITS

Section 1. L'obligation générale de sécurité

- A. Notion
- B. Domaine d'application
- C. Régime
- D. Sanctions

Section 2. Responsabilité du fait des produits défectueux

- A. Conditions de mise en œuvre
 1. Identité du responsable
 2. Produit défectueux
 3. Dommage
 4. Lien de causalité
 - B. Régime et causes d'exonération
 - C. Sanctions
-

PARTIE V : LES PRATIQUES COMMERCIALES INTERDITES

Section 1. Pratiques commerciales déloyales

- A. Pratiques commerciales trompeuses
 1. Champ d'application



VOGEL ACADEMY

2. Règles matérielles
3. Sanctions

B. Pratiques commerciales agressives

Section 2. Autres pratiques commerciales interdites

- A. Tromperie
 - B. Falsification et infractions relatives aux produits
 - C. Obsolescence programmée
-

PARTIE VI : LES CLAUSES ABUSIVES

- A. Champ d'application
- B. Le contrôle du déséquilibre significatif
 1. Clauses relatives à la conclusion du contrat
 2. Clauses relatives au périmètre du contrat
 3. Clauses relatives à l'exécution du contrat
 4. Clauses relatives à la fin du contrat
 5. Clauses relatives à la résolution des litiges
- C. Les pouvoirs du juge
 1. Obligation de relever d'office les clauses abusives
 2. Sanctions